



## Actions et parts dans une société

Par **naway**, le **19/01/2009** à **15:01**

Je suis associé dans une entreprise dont je suis en retraite depuis 2ans desirant me retirer en tant que tel le fait d'être en retraite me donne t'il le droit d'exiger le remboursement de la valeur de mes parts sans l'accord des autres associés

Par **frog**, le **19/01/2009** à **16:50**

De quel type de société s'agit-il ? Les statuts prévoient-ils un droit de préemption ? Existe-t-il une clause d'agrément ?

Par **naway**, le **19/01/2009** à **18:08**

Cette société est une SAS, il existe bien une clause d'agrément mais pas de droit de préemption. Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse et bonne soirée.